



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 MAI 2017**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	77
Présents	:	61
Présents et représentés	:	71
Votants	:	71

Le mercredi 10 mai 2017, le Conseil communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 4 mai 2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de Michel BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme Geneviève	BESSE	Commune d'Épinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis

M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
Mme Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson

M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Christian LECLERC donne pouvoir à Mme Brigitte PUECH
Mme Martine CINOSI-GIRARD donne pouvoir à M. Jean-Paul BENEYTOU
M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme Geneviève BESSE
Mme Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI
Mme Ouïam HAMMAN donne pouvoir à Mme Françoise MARHUENDA
Mme Florence LORTON donne pouvoir à M. Rémi BETIN
M. Pierre OLLIER donne pouvoir à Mme Michèle FRERET
Mme Sylvianne RICHARDEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
Mme Michelle CHENIAUX donne pouvoir à Hervé PAILLET
M. Pierre-Alexandre MOURET donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX

DELEGUES ABSENTS EXCUSES

Mme Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson

Secrétaire de séance : Monsieur Michel ROUYER

Soit 61 délégués présents et 71 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance jusqu'au point 34.

Soit 60 délégués présents et 71 délégués présents et représentés du point 35 jusqu'à la fin de la séance.

1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 MARS 2017

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- ADOPTE le procès-verbal de séance du Conseil communautaire du 22 mars 2017.

3 ABSTENTIONS : Mme Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER, M. Richard TRINQUIER

2 - APPROBATION DU PRINCIPE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PRODUCTION ET LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LES COMMUNES DE BALLAINVILLIERS, BURES-SUR-YVETTE, CHAMPLAN, LA VILLE DU BOIS, LINAS, MARCOUSSIS, MONTLHÉRY, NOZAY, ORSAY ET VILLEJUST

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE le principe d'une délégation de service public pour la gestion du service public de production et de distribution de l'eau potable des communes de Ballainvilliers, Bures-sur-Yvette, Champlan, La Ville du Bois, Linas, Marcoussis, Montlhéry, Nozay, Orsay et Villejust au vu du rapport de présentation ;
- APPROUVE les principales caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire, décrites dans le rapport ;
- AUTORISE le Président à engager toutes les démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

3 VOTES CONTRE : M. Serge MORONVALLE, Mme. Chrystel LEBOEUF, M. Michel ROUYER

2 ABSTENTIONS : M. Dawari HORSFALL, Mme. Marie-Pierre DIGARD

Pas pris part au vote : M. Richard TRINQUIER

3 - CRÉATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES SPÉCIFIQUE POUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE COLLECTE SÉPARATIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LES COMMUNES DE CHILLY-MAZARIN, ÉPINAY-SUR-ORGE, MARCOUSSIS, MASSY, NOZAY, SAULX-LES-CHARTREUX, VERRIÈRES-LE-BUISSON ET WISSOUS ET ÉLECTION DE SES MEMBRES

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de créer une commission d'appel d'offres spécifique pour l'attribution du marché de collecte séparative au porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de huit communes : Chilly-Mazarin, Épinay-Sur-Orge, Marcoussis, Massy, Nozay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson et Wissous ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour l'élection des titulaires et suppléants suivant la liste unique présentée et composée de :

Membres titulaires : Mme Fabienne GERARD, M. Olivier THOMAS, Mme Michèle FRERET, M. Paul RAYMOND, Mme Caroline FOUCAULT.

Membres suppléants : Mme Martine CINOSI-GIRARD, Mme Catherine DELAITRE, M. Bernard LAFFARGUE, M. Stéphane BAZILE, M. Richard TRINQUIER.

- NOMME en qualité de membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour l'attribution du marché de collecte séparative au porte-à-porte et en apport volontaire des déchets ménagers et assimilés dans l'ordre de la liste unique présentée :

Membres titulaires : Mme Fabienne GERARD, M. Olivier THOMAS, Mme Michèle FRERET, M. Paul RAYMOND, Mme Caroline FOUCAULT.

Membres suppléants : Mme Martine CINOSI-GIRARD, Mme Catherine DELAITRE, M. Bernard LAFFARGUE M. Stéphane BAZILE, M. Richard TRINQUIER.

4 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE la convention de financement de l'Exposition universelle 2025 avec le Conseil départemental de l'Essonne ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2017.

3 VOTES CONTRE : M. Serge MORONVALLE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

6 ABSTENTIONS : Mme. Chrystel LEOEUF, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Patrice GILBON

5 - ZAC DU MOULON : AVIS SUR LE DOSSIER PRO DE LA PLACE DU LIEU DE VIE SUR LES COMMUNES DE GIF-SUR-YVETTE ET ORSAY

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DONNE son accord à la réalisation de la place du Lieu de vie au sein de la ZAC du quartier du Moulon, conformément au dossier technique de Projet (PRO) remis en mars 2017 par l'EPAPS ;
- DEMANDE à ce que les dernières observations techniques formulées par la Communauté Paris-Saclay sur le projet soient prises en compte dans le cadre du dossier de consultation des entreprises ;
- DIT que cet avis sera transmis à l'EPA Paris-Saclay.

6 - ZAC DES RUCHÈRES À IGNY - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 4 AU TRAITÉ DE CONCESSION D'AMÉNAGEMENT

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'avenant n° 4 du traité de concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC des Ruchères ;
- AUTORISE le Président à signer cet avenant n° 4 et tout document relatif à cette affaire.

7 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE RÉALISATION ET AU FINANCEMENT DES ÉTUDES DES POLES D'ÉCHANGE DE MASSY-OPÉRA, MASSY PALAISEAU, PALAISEAU, ORSAY-GIF ET CEA SAINT-AUBIN

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 de la convention initiale avec la Société du Grand Paris et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 de la convention initiale avec la Société du Grand Paris et le Syndicat des Transports d'Ile-de-France ;
- AUTORISE le Président à appeler les fonds auprès de la Société Grand Paris et à signer tous documents relatifs à cette affaire ;
- DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget concerné.

2 VOTES CONTRE : M. Serge MORONVALLE, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER

2 ABSTENTIONS : Mme Patricia LECLERCQ, Mme Chrystel LEBOEUF

8 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION OPTICSVALLEY

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de son adhésion à l'association Opticsvalley pour l'année 2017 ;
- APPROUVE le versement de la somme de 25 000 euros à l'association Opticsvalley correspondant au montant de l'adhésion pour l'année 2017 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

9 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES ÉVÈNEMENTS CULTURELS

Le Conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE le versement des subventions suivantes :

Ballainvilliers

- Commune de Ballainvilliers : Fête de la lecture : 2 360 €

Champlan

- Commune de Champlan : Grand concert de Noël des chorales : 1 500 €

Chilly-Mazarin

- Commune de Chilly-Mazarin : Rencontres chorégraphiques : 1 500 €
- Commune de Chilly-Mazarin : Concerts symphoniques : 4 720 €

Épinay-sur-Orge

- Conservatoire associatif de musique d'Épinay-sur-Orge : Festival "Avis de coup de vents": 1 500 €

Gif-sur-Yvette

- Association des élèves de Centrale Supélec : Elfics : 1 500 €

- Association Vo-Vf : Festival Vo-Vf, le monde en livres : 5 900 €

igny

- Association BD Essonne : 19ème Festival BD Essonne 2017 : 1 500 €

La Ville-du-Bois

- Commune de La Ville du Bois : Escal'n Jazz : 4 720 €

Les Ulis

- Commune des Ulis : « Raconte-moi les Ulis » : 11 800 €

Linas

- Commune de Linas : Fête de la peinture : 1 951,82 €

Longjumeau

- Commune de Longjumeau : Session d'orchestre symphonique : 1 500 €

Marcoussis

- Commune de Marcoussis : Festival de philosophie : 5 900 €

- Commune de Marcoussis : Festival Elfondurock : 9 558 €

Massy

- Association Aventure du bout du monde : Festival des Globe Trotters : 1 770 €

- Association SupréMassy : Graf'Faya (manifestation se tenant à Villebon) : 1 770 €

Montlhéry

- Commune de Montlhéry : la première médiévale : 13 129, 86 €

Nozay

- Commune de Nozay : Concert de Gospel de Noël : 500 €

Orsay

- Commune d'Orsay : Festival "Et si on dansait?" : 4 720 €

- Association MJC Jacques Tati d'Orsay : Festi'mômes : 4 130 €

Palaiseau

- Association MJC de Palaiseau: Festival Palmipedes 1 : 1 500 €

Saint-Aubin

- Commune de Saint-Aubin : Comédie musicale « Jazz love and song » : 1 500 €

Verrières-le-Buisson

- Commune de Verrières-le-Buisson : Hors-scène à Verrières : 9 086 €

- Association Tutti Voce : Représentation de l'opéra Orphée aux enfers : 1 500 €

Villebon-sur-Yvette

- Association Les Guinguettes de l'Yvette : Guinguettes et compagnies : 4 130 €

- Association MJC de Villebon-sur-Yvette : Trad d'ici et de là : 2 360 €

- Association Go Emilie & Co-handis capables : Danser avec nos différences : 5 900 €

Wissous

- Association La Wissous'Art : Exposition de sculptures : 1 500 €

- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2017.

4 ABSTENTIONS : Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU

10 - RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU CENTRE DE RESSOURCES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN ESSONNE

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la Communauté Paris-Saclay au Centre de Ressources Politique de la Ville en Essonne, sis 1 Boulevard de l'Ecoute s'Il Pleut, 91000 EVRY, pour un montant de 12 520 euros pour l'année 2017 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

11 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES CONTRATS DE VILLE

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'autoriser le versement des subventions aux associations pour un montant total de 72 600 euros
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaire.

12 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION ETUDES ET CHANTIERS ILE-DE-FRANCE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CHANTIER D'INSERTION DE LA BATTERIE DE LA POINTE À PALAISEAU

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec l'association Études et Chantiers Ile-de-France ;
- DECIDE le versement d'une subvention de 36 000 euros à l'association Études et Chantiers Ile-de-France sise 10 place Jules Valles 91000 EVRY ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et ses avenants éventuels ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

13 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ADIL 91 ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DES PERMANENCES

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- APPROUVE les termes des conventions de partenariat et de mise en œuvre de permanences avec l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement en Essonne (ADIL91) ;
- DECIDE d'attribuer une subvention de 29 345 euros, correspondant à la participation financière de la Communauté Paris-Saclay aux services de l'association pour un montant de 19 345 euros, ainsi que 10 000 euros correspondant à la mise en œuvre de permanences spécifiques sur le territoire ;
- AUTORISE le Président à signer les conventions d'objectifs et de mise en œuvre de permanences ;

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Pas pris part au vote : M. Claude PONS

14 - FIXATION DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUES PAR LES OPÉRATEURS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES POUR L'ANNÉE 2017

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- FIXE le montant des redevances pour l'occupation du domaine public dues par les opérateurs de communications électroniques pour l'année 2017 selon le barème suivant :

Type d'artère	Caractéristique de l'artère	Montant de la redevance par km/an par artère pour 2017
Réseau avec utilisation du sol ou du sous-sol	Fourreau occupé	38,05 €
	Fourreau libre	19,02 €
	Fourreau utilisé par un tiers	19,02 €
Réseau aérien		50,74 €
Armoires		25,37 € le m ² d'occupation du domaine public par an

15 - INSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'ANCRAGE ET D'APPUI SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE SERVITUDE SUR PROPRIÉTÉ PRIVÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU PARC D'ACTIVITÉS DE COURTABŒUF

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DÉCIDE d'appliquer au territoire de la Communauté d'agglomération les dispositions relatives à la mise en œuvre de servitudes d'ancrage et d'appui du Code la voirie routière ;
- APPROUVE les termes de la convention de servitude d'ancrage avec la SAS DAUCHEZ PAYET ;
- AUTORISE le Président à signer la convention de servitude d'ancrage et ses avenants éventuels, ainsi que tout document relatif à cette affaire ;
- DIT que la Communauté d'agglomération assurera à ses frais les formalités attachées à la publicité foncière de l'acte ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget de l'année concernée, chapitre, fonction et article nécessaires.

16 - FIXATION DES TARIFS DE L'ESPACE DE COWORKING A LA PEPINIÈRE DE GIF-SUR-YVETTE

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- FIXE les tarifs des prestations générales aux entreprises et auto-entrepreneurs s'installant dans l'espace coworking de la pépinière de Gif-sur-Yvette comme suit : forfait loyer/ services : 160 € HT par mois ;
- FIXE les tarifs des prestations individualisées et des services optionnels à destination des entreprises ou auto-entrepreneurs dans l'espace de coworking comme suit :

TARIFS	Espace de coworking GIF/YVETTE
Télécopie	
Réception (la page)	0.15 € HT
Émission France (la page)	0.09 € HT
Émission INTERNATIONAL (la page)	0.14 € HT
Affranchissements-Transports-Colis-Courrier	
Facturation sur relevé mensuel	+ 20% du tarif postal
Photocopies :	
Noir et Blanc format A4 ou A3 (à l'unité)	0.08 € HT
(Impression N/B >500 copies/mois)	0.06 € HT
Couleur format A4 ou A3 (à l'unité)	0.16 € HT
(Impression couleur > 500 copies/mois)	0.13 € HT
Secrétariat : Par heure	16,00 € HT
Fournitures de bureau diverses :	Facturation au prix coûtant sur relevé mensuel
Logistique :	
Voyages, réservations (avion, train, véhicule, ...)	
Forfait mensuel	24.00 € HT
Service Internet Haut débit	15 €/ HT mois

17 - FIXATION DES TARIFS DES RANDONNEES - TOUR PARIS-SACLAY VTT 2017

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les tarifs d'inscription pour le Tour Paris Saclay en VTT 2017, comme suit :

Pré-inscriptions (jusqu'au dimanche 21 mai 2017) :

Randonnée de 12, 25 et 40 km = 5 euros

Randonnée de 60 km = 7 euros

Inscriptions sur place (dimanche 28 mai 2017) :

Randonnée de 12, 25 et 40 km = 7 euros

Randonnée de 60 km = 9 euros

Enfants de moins de 12 ans (11 ans révolus au 28 mai 2017) = gratuit

- DIT que les recettes correspondantes sont encaissées au budget communautaire 2017.

18 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE SPONSOR AVEC LA SOCIÉTÉ ORANGE POUR L'ORGANISATION DU TOUR PARIS-SACLAY VTT 2017

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer le contrat de sponsor avec Orange dans le cadre de l'organisation du Tour Paris-Saclay en VTT.

19 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES ÉVÈNEMENTS SPORTIFS

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE le versement des subventions suivantes :

Ballainvilliers

- Association sportive de Ballainvilliers : grande course pour tous : 1 944 €

Chilly-Mazarin

- Association du cercle d'escrime de Chilly-Mazarin : 3^{ème} étape du circuit national M17 : 1 000 €
- Commune de Chilly-Mazarin : 35^{ème} foulées chiroquoises : 4 016 €

Épinay-sur-Orge

- Association du Sporting Club d'Épinay-sur-Orge : Tournoi international de football : 2 700 €

Gif-sur-Yvette

- Association OCGIF Football : Tournoi international de benjamins : 2 700 €

Igny

- Association pongiste Ignyssoise : Championnats d'Essonne : 500 €

Les Ulis

- Association COU Les Ulis : Championnat de tir à l'arc handisport : 3 780 €

Linas

- Commune de Linas : Parade Linas Autodrome : 1 825 €

Longjumeau

- Association Football Club de Longjumeau : Tournoi international U11 et U 13 : 1 500 €
- Commune de Longjumeau : Critérium cycliste : 5 400€
- Association Force Longjumeau Alliance Massy 91 : Tournoi de judo de Longjumeau : 1 500 €

Marcoussis/Nozay/La Ville du Bois

- Association Football Club de Marcoussis-Nozay-La Ville du Bois : Tournois de fin d'année U6 à U13 : 1 890 €

Massy

- Association Massy Athlétic Sport : Grand cross de Massy : 2 160 €
- Association Ring de Massy : Gala de boxe : 2 160€
- Association Humanitaria : « Street work out tour » : 1 620 €

Montlhéry

- Association Hockey Club canton de Montlhéry : Championnat de France de Rink Hockey : 300 €

Orsay

- Commune d'Orsay : L'Orcéenne : 1 500 €

Palaiseau

- Union Sportive de Palaiseau Athlétisme : 10km de Polytechnique : 1 500 €
- Union Sportive de Palaiseau Triathlon : « Run & Bike » : 1 620 €
- Union Sportive de Palaiseau Football : Tournoi de poussins : 1 500 €

Verrières-le-Buisson

- Association Trait d'Union de Verrières-le-Buisson : La Buissonnière : 2 160 €
- Association Trait d'Union de Verrières-le-Buisson Kids Duathlon : 500 €
- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget communautaire 2017.

20 - CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL - RÉVISION DES TARIFS 2017-2018

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- FIXE les tarifs du centre aquatique.

21 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES (CROUS) DE VERSAILLES

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant pour siéger au Conseil d'administration du CROUS de Versailles ;
- DESIGNER M. David ROS en tant que représentant titulaire pour siéger au Conseil d'administration du CROUS de Versailles ;
- DESIGNER Mme Catherine DELAITRE, en tant que représentant suppléant pour siéger au Conseil d'administration du CROUS de Versailles.

22 - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRÉSENTANT SUPPLÉANT AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE (PNRHVC)

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la Communauté Paris-Saclay pour siéger au comité syndical du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;
- DESIGNER en tant que représentant titulaire Mme Monique DARMON, conseillère municipale de la commune de Gometz-le-Châtel;
- DESIGNER en tant que représentant suppléant M. Christophe DEBONNE, conseiller municipal de la commune de Bures-sur-Yvette ;
- PRÉCISE que ces désignations sont faites pour la durée du mandat, sauf décision contraire.

23 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU LOT N°2 DU MARCHÉ N° 1600027 DE COLLECTE SÉPARATIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LA COMMUNE DE CHILLY-MAZARIN

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 au lot n°2 du marché public n°1600027 de services de collecte des déchets sur la commune de Chilly-Mazarin, prorogeant de trois mois renouvelable ce marché pour motif d'intérêt général ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

24 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 1600026 DE COLLECTE SÉPARATIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LA COMMUNE DE ÉPINAY-SUR-ORGE

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 au marché public n°1600026 de services de collecte des déchets sur la commune d'Épinay-sur-Orge, prorogeant de trois mois renouvelable ce marché pour motif d'intérêt général ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

25 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°3 AU MARCHÉ N°1600025 DE COLLECTE SÉPARATIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LA COMMUNE DE MARCOUSSIS

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°3 au marché public n°1600025 de services de collecte des déchets sur la commune de Marcoussis, prorogeant de trois mois renouvelable ce marché pour motif d'intérêt général ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

26 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°4 AU LOT N°1 DU MARCHÉ N°1600017 DE COLLECTE SÉPARATIVE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR LES COMMUNES DE VERRIÈRES-LE-BUISSON ET DE WISSOUS

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°4 au lot n°1 du marché public n°1600017 de services de collecte des déchets sur les communes de Verrières-le-Buisson et Wissous, prorogeant de trois mois renouvelable ce marché pour motif d'intérêt général ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

27 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION TRANS.CITÉ ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté Paris-Saclay à TransCité pour l'année 2017 ;
- APPROUVE le versement de la cotisation annuelle pour l'année 2017 qui s'élève à 2 800 € ;
- DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget concerné, chapitre, fonction et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à main levée pour la désignation du représentant amené à siéger dans les instances de l'association TransCité ;
- DESIGNÉ M. Francisque VIGOUROUX représentant de la Communauté Paris-Saclay à l'association TransCité ;
- PRÉCISE que cette désignation demeure lors de chaque renouvellement d'adhésion sauf décision contraire.

28 - APPROBATION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION CADRE "PLATEFORME MULTISERVICES" A PALAISEAU

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE la participation de la Communauté Paris-Saclay au projet de création de la plateforme multiservices ;
- AUTORISE le Président à signer la convention cadre 2017-2019 qui définit les engagements réciproques des parties prenantes et ses avenants éventuels.

29 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION A LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL (FFEM) ET A LA SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE (SEAM) POUR LE RESEAU DES CONSERVATOIRES

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à la Fédération Française de l'Enseignement Musical (FFEM) et à la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) ;
- APPROUVE et AUTORISE le versement des cotisations à la Fédération Française de l'Enseignement Musical (FFEM) pour un montant de 1 365,50 € au titre de l'année 2016 et de 1 583,40 € au titre de l'année 2017, soit la somme de 2 948,90 € ;
- APPROUVE et AUTORISE le versement de la cotisation 2017 à la Société des Éditeurs et Auteurs de Musique (SEAM) pour un montant de 8 024,67 € ;
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget 2017.

30 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR L'ACQUISITION DE COLLECTIONS DANS LE CADRE DU NOUVEAU PROJET DE MEDIATHEQUE A BURES-SUR-YVETTE

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à solliciter auprès de la DRAC Ile-de-France une subvention au taux maximum, au titre de la dotation générale de décentralisation, dans le cadre de la reconstruction de la médiathèque de Bures-sur-Yvette, soit 9 480 € pour 2017 et 2018.
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subvention ;
- DIT que les crédits seront inscrits au budget communautaire des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

31 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION GIV LAN POUR L'ORGANISATION D'UNE LAN PARTY 2017

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association GIV-LAN dans le cadre de l'organisation d'une LAN Party à l'automne 2017 ;
- DIT que le versement de la subvention s'effectuera en une seule fois après l'organisation de la manifestation ;
- DIT que la dépense est inscrite au budget concerné, chapitre, fonction et article nécessaires.

32 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION OPEN DATA FRANCE ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'adhésion de la Communauté Paris-Saclay à l'association Open Data France ;
- DIT que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 1 000 € pour l'année 2017 ;
- DIT que la dépense est inscrite au budget concerné, chapitre, fonction et article nécessaires ;
- DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation du représentant pour siéger à l'Assemblée générale de l'association Open Data France ;
- DESIGNER M. Rémi BETIN, en tant que représentant pour siéger l'Assemblée générale de l'association Open Data France ;
- PRECISE que ces désignations demeurent lors de chaque renouvellement d'adhésion sauf décision contraire.

33 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES FICHIERS DU CADASTRE NUMÉRIQUE DE LA VILLE DE CHAMPLAN POUR LE SERVICE D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention du 23 juillet 2010 relative à la numérisation du plan cadastral avec la Direction générale des finances publiques et la commune de Champlan ;
- AUTORISE le Président à signer l'avenant n°1 à la convention du 23 juillet 2010 relative à la numérisation du plan cadastral avec la Direction générale des finances publiques et la commune de Champlan.

34 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE L'ADMINISTRATION DU SIG A TITRE GRATUIT POUR LA VILLE DE MASSY

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer la convention relative à la mise à disposition partielle de l'accès à l'administration du serveur SIG de la Communauté Paris-Saclay au profit de la ville de Massy ;
- PRECISE que cette mise à disposition est assurée à titre gratuit.

35 - RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITÉS POUR LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL (AVICCA)

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la Communauté Paris-Saclay à l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) ;
- DIT que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 3 520 € TTC pour l'année 2017 ;
- DIT que la dépense est inscrite au budget concerné, chapitre, fonction et article nécessaires.

36 - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR LES ÉNERGIES ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION POUR L'ACHAT DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE l'acte constitutif, approuvé par le comité syndical du SIPPAREC le 19 février 2008, du groupement de commandes pour l'achat de services de communications électroniques ;
- ADHERE au groupement de commandes coordonné par le SIPPAREC relatif à l'achat de services de communications électroniques pour les lots suivants :

Lot 1 : Services de téléphonie fixe bas débit ;

Lot 2 : Services de téléphonie fixe haut débit ;

Lot 3 : Téléphonie spécifique ;

Lot 4 : Services de communications électroniques de type téléphonie en nuage (TaaS) ;

Lot 5 : Services de téléphonie « mobile » ;

Lot 6 : Services de communications unifiées ;

Lot 7 : Numéros à services spéciaux et applications vocales interactives ;

Lot 8 : Services d'information multicanal ;

Lot 9 : Services de réseaux étendus ;

Lot 10 : Services d'accès à Internet professionnels ;

Lot 11 : Accès à Internet de type « Grand Public » ;

Lot 12 : Services divers de communications électroniques en nuage (SaaS) ;

Lot 13 : Services de communications électroniques de type infrastructure plateforme et poste ;

- AUTORISE le Président à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente ;
- DIT que la participation financière annuelle de la Communauté d'agglomération est fixée et révisée conformément à l'article 7 de l'acte constitutif ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2017 et suivant.

37 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ DE SERVICES N° 170002 POUR L'ACQUISITION DE TITRES-RESTAURANT

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer : le lot n°1 « acquisition de titres-restaurant » avec l'entreprise UP sise 27/29 avenue des Louvresses 92230 GENNEVILLIERS ;
- DIT que le marché est passé à bons de commande sans montant minimum ni maximum, pour une durée d'un an reconductible 3 fois, sans pouvoir excéder 4 ans.
- DIT que les dépenses seront inscrites aux budgets des années concernées, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

38 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1600077 RELATIF AUX TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE DES TROPIQUES AUX ULIS

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché n°1600077 relatif aux travaux de requalification de l'avenue des tropiques aux Ulis aux entreprises suivantes :
- Lot n° 1 « Voirie » à la société EIFFAGE ROUTE, sise ZAC des Marsandes, 5 rue Camille Flammarion, 91630 AVRAINVILLE
- Lot n° 2 « Eclairage public et signalisation lumineuse tricolore » à la société STPEE, sise Villebon Parc 4, Rue Vitruve, 91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché de travaux ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2017, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

39 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1600078 RELATIF AUX TRAVAUX DE SUPPRESSION D'UNE PASSERELLE ET DE CRÉATION D'UN CARREFOUR À FEUX SUR L'AVENUE DE L'Océanie à VILLEBON-SUR-YVETTE ET VILLEJUST

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché n°1600078 relatif aux travaux de suppression d'une passerelle et de création d'un carrefour à feux sur l'avenue de l'Océanie à Villebon-sur-Yvette et Villejust aux entreprises suivantes :
- Lot n°1 « Voirie » à la société TERE, sise 1 RD 118 à Villebon-sur-Yvette, 91971 COURTABOEUF Cedex ;
- Lot n°2 « Eclairage public et signalisation lumineuse et tricolore » à la société Eiffage Energie Ile-de-France-Agence de Corbeil, sise 14/16 rue Gustave Eiffel, 91100 CORBEIL-ESSONNES ;
- Lot n°3 « Suppression de la passerelle » à la société Pathologie ouvrages d'art, sise 11 rue du Buisson aux Fraises, CS 35006, 91349 MASSY Cedex ;
- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché de travaux ;
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2017, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

40 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N° 1700015 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ALLÉE DU CHAMP TORTU, L'ALLÉE DE LA PIÈCE DU LAVOIR ET L'ALLÉE DE LA GOÏARDERIE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché n°170005 relatif aux travaux de réfection de l'allée du Champ Tortu, de l'allée de la Pièce du Lavoir et de l'allée de Goïarderie sur le territoire de la commune de Gif-sur-Yvette avec l'entreprise JEAN LEFEBVRE.
- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché de travaux de réfection de l'allée du Champ Tortu, de l'allée de la Pièce du Lavoir et de l'allée de Goïarderie sur le territoire de la commune de Gif-sur-Yvette avec l'entreprise JEAN LEFEBVRE.
- DIT que ce marché est conclu pour un montant décomposé comme suit :
- Tranche ferme – Allée du Champ Tortu : 68 296,70 € H.T.
- Tranche optionnelle n° 1 – Allée de la Pièce du Lavoir : 81 771,90 € H.T.
- P. S. E. n° 1 - Rabotage du tapis avec de l'amiante : 39 040 € H.T.
- Tranche optionnelle n° 2 – Allée de la Goïarderie : 58 653,30 € H.T.
- DIT que les dépenses sont inscrites au budget 2017 et suivants, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

41 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°170009 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA ROCADE DE FRILEUSE ET DE LA ROUTE DE GOMETZ SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché n°170009 relatif aux travaux de réfection de la route de Gometz et de la rocade de Frileuse sur le territoire de Gif-sur-Yvette à l'entreprise EIFFAGE ROUTE ;
- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché de travaux de réfection de la route de Gometz et de la rocade de Frileuse sur le territoire de Gif-sur-Yvette avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE ;
- DIT que ce marché est conclu pour un montant décomposé comme suit :
- Tranche ferme : 781 141,65 € H.T.
- Tranche optionnelle n° 1 : 86 390,50 € H.T.
- Tranche optionnelle n° 2 : 98 728,50 € H.T.
- DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2017 et suivants, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

42 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1600074 RELATIF AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE NETTOYAGE DES LOCAUX ET VITRERIES

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer le marché relatif au nettoyage des locaux et des vitreries passé sous la forme d'un groupement de commandes :
- Pour le lot n°1 : Nettoyage des locaux secteur A (Ballainvilliers, Chilly-Mazarin, Palaiseau et Saulx-les-Chartreux) avec la société LABRENNE PROPLETE ;
- Pour le lot n°3 : Nettoyage des vitreries avec la société PULITA/PULITA 1 ;
- DIT que ce marché est passé sans montant minimum et maximum annuel pour une durée de 12 mois renouvelable 3 fois pour une durée totale de 4 ans ;
- DIT que les dépenses sont inscrites aux budgets des années concernées chapitres, fonctions et articles nécessaires ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

43 - AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1600061 RELATIF AUX TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, DE RÉHABILITATION, DE CONSTRUCTION, D'ENTRETIEN, DE RÉPARATION, DE MAINTENANCE TOUS CORPS D'ETAT DANS LES BATIMENTS DE LA COMMUNAUTÉ PARIS-SACLAY

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- AUTORISE le Président à signer les pièces du marché de travaux d'aménagement, de construction, de réhabilitation, d'entretien, de réparation, de maintenance et de dépannage tous corps d'état dans les bâtiments de la Communauté Paris-Saclay avec les entreprises suivantes :
- lot n° 1 : électricité courant faible et fort : SOTRELEC, 73/77 Rue des Vignoles – 75020 Paris
- lot n° 2 : revêtement de sol : LAMOS, 45 Avenue Georges Clémenceau – 93162 Noisy le Grand

- lot n° 3 : plomberie – chauffage : SCHNEIDER, 3 Rue Pasteur – 91178 Chatillon
- lot n° 4 : peinture – ravalement : LAMOS, 45 Avenue Georges Clémenceau – 93162 Noisy le Grand
- lot n° 5 : gros œuvre – maçonnerie – plâtrerie – carrelage – faïence : ARTISANS MODERNES DU BATIMENT, 30 Rue du Kéfir – Sénia 615 – 94310 Orly
- lot n° 6 : vitrerie – miroiterie : VERRE ET METAL, 14 Route du Moulin bateau – 94387 Bonneuil sur Marne
- lot n° 7 : menuiserie intérieure bois – quincaillerie et menuiserie extérieure bois : VAURES et FILS, 165 Boulevard de Créteil – 94100 Saint-Maur-des-Fossés
- lot n° 8 : étanchéité – couverture : ALPHA SERVICES IDF, 62 Avenue Charles de Gaulle – 95700 Roissy en France
- lot n° 9 : faux-plafonds : DEGRISOL, Parc d'activité du Val de Seine, 2 rue de la Darse – 94600 Choisy le Roi
- lot n° 10 : serrurerie – métallerie: ERI-SESINI, 26 Rue Marsoulan – 75012 Paris
- lot n° 11 : volets – stores – films: FMD, 19/29 rue de Seine - 94400 Vitry-sur-Seine
- lot n° 12 : portes, fenêtres et portes fenêtres PVC et aluminium : FMD, 19/29 rue de Seine - 94400 Vitry-sur-Seine
- DIT que ce marché est passé sans montant minimum ni maximum sans pouvoir, tous lots confondus, dépasser 400 000 € HT par opération.
- DIT que ce marché est passé pour une durée de 12 mois à sa date de notification renouvelable par reconduction tacite par période de 12 mois, sans pouvoir excéder 48 mois.
- DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2017 et suivants, chapitres, fonctions et articles nécessaires.
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

1 ABSTENTION : Mme Chrystel LEBOEUF

44 - ATTRIBUTION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°1700024 RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION DES TERRAINS DE SPORT DE BALLAINVILLIERS ET D'ÉPINAY-SUR-ORGE

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ATTRIBUE le marché n°1700024 relatif aux travaux de rénovation des terrains de sport de Ballainvilliers et d'Épinay-sur-Orge comme suit :
- Lot n°A1 : Ballainvilliers – Démolition, VRD, Infrastructure et Sol sportif : Société Parcs et Sports Idf, sise Route de Thiers sur Thève à Pontarme (60520) pour un montant de 533 493,88 € HT soit 640 192,66 € TTC pour la tranche ferme et la variante obligatoire.
- Lot n°A2 Ballainvilliers – Eclairage sportif : Société Derichebourg Energie, sise 35 rue de Valenton à Créteil (94046) pour le montant de 21 321.62 € HT, soit 25 585,94 € TTC.
- Lot n°B1 : Epinay-sur-Orge - VRD, Infrastructure et Sol sportif : Société ID Verte, sise 16 bis rue de Paris à Champlan (91160) pour le montant de 647 254,32 € HT, soit 776 705,18 € TTC.
- Lot n°B2: Epinay-sur-Orge - Eclairage sportif : Société Citéos, sise 71/75 av. du Président Kennedy à Viry-Chatillon (91170) pour un montant de 117 939,00 € HT, soit 141 526,80 € TTC pour la tranche ferme et la variante obligatoire.
- AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché ;

- DIT que les dépenses seront inscrites au budget 2017 et suivants, chapitres, fonctions et articles nécessaires.

45 - RENOUELEMENT D'ADHÉSION, ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DU TRIANGLE VERT ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association Triangle Vert pour un montant de 51 300 € pour l'année 2017 ;
- APPROUVE les termes de la convention 2017 entre la Communauté Paris-Saclay et l'Association Triangle Vert ;
- DECIDE de renouveler l'attribution et le versement d'une subvention de 20 000 € pour l'année 2017 à l'Association Triangle Vert ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée chapitre fonction et article nécessaire.

46 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION DES POTAGERS DE MARCOUSSIS ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention triennale avec les Potagers de Marcoussis ;
- DECIDE l'attribution et le versement d'une subvention annuelle de 15 000 € à l'Association des Potagers de Marcoussis ;
- AUTORISE le Président à signer la convention triennale ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées.

47 - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION, ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION TERRE ET CITÉ ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE de renouveler l'adhésion, pour l'année 2017, à l'association Terre et Cité pour un montant de 300 € ;
- APPROUVE les termes de la convention triennale avec l'association Terre et Cité ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention triennale d'objectifs ;
- DECIDE l'attribution et le versement d'une subvention annuelle de 15 000 € à l'association Terre et Cité ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées.

Pas pris part au vote : Mme. Patricia LECLERCQ, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Michel ROUYER, M. François HILLION, M. Thomas JOLY

48 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION PARIS COCAGNE ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention triennale ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention d'objectifs triennale ;
- DECIDE l'attribution et le versement d'une subvention annuelle de 15 000 € à l'Association Paris-Cocagne ;
- DIT que les crédits sont inscrits aux budgets des années concernées.

49 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COUVEUSE D'ACTIVITE « LE CHAMP DES POSSIBLES » ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention entre la Communauté Paris-Saclay et la coopérative d'activités agricoles « Le champs des possibles » pour l'année 2017 ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention ;
- DECIDE d'attribuer une subvention de 15 000 € à la coopérative d'activités agricoles « Le champs des possibles » pour l'année 2017 ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée.

50 - ADHÉSION AU CAUE 91, ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION ET AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à la majorité absolue des suffrages exprimés,

- DECIDE d'adhérer au CAUE 91 pour l'année 2017 un montant de cotisation de 3 000 €;
- APPROUVE les termes de la convention annuelle avec le CAUE 91 ;
- DECIDE d'attribuer une participation de 3 000 € pour l'année 2017 au CAUE 91 ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année concernée.

Pas pris part au vote : M. Thomas JOLY

51 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COMMUNE D'IGNY POUR L'ORGANISATION DES ATELIERS D'ETE DE L'AGRICULTURE URBAINE

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE d'attribuer à la commune d'Igny une subvention exceptionnelle de 3 000 € pour l'organisation des ateliers d'été de l'agriculture urbaine ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget 2017.

52 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE TOUT ORGANISME - TOUR PARIS-SACLAY VTT

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- SOLLICITE le Conseil Départemental de l'Essonne et le Conseil Régional d'Ile-de-France pour l'attribution d'une subvention pour la mise en œuvre du Tour Paris Saclay en VTT le dimanche 28 mai 2017 ;
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ces demandes de subvention ;
- DIT que les crédits et recettes nécessaires sont inscrits au budget 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le service des Assemblées au 01.69.35.66.57 / 69.59 ou par mail aux adresses suivantes : julie.lecca@paris-saclay.com / christelle.marque@paris-saclay.com.

Fait à Orsay, le 17 MAI 2017

Le Président,

Michel BOURNAT

